

TON EMPLOI RAYONNANT À LA VILLE DE GRANBY

Capitaine aux opérations - Service de sécurité incendie

DES DÉFIS ET DE LA STABILITÉ À LA VILLE DE GRANBY

Le Service de sécurité incendie est à la recherche d'une ou d'un capitaine aux opérations pour se joindre à son équipe. Dans le cadre de tes fonctions, tu vois à la gestion des activités de la caserne, du personnel en devoir, des opérations relatives à la lutte contre les incendies, en plus de veiller à l'entretien de l'équipement servant au combat des incendies. Tu supervises l'une des quatre équipes de pompière et pompiers en plus d'assumer le commandement des opérations en l'absence d'une officière supérieure ou d'un officier supérieur et de l'assister lors d'incendies majeurs. Tu émets toute recommandation à tes supérieures et supérieurs quant à l'amélioration et l'efficacité du service pour ton secteur d'activités. Tu participes à l'animation des périodes d'entraînement et de formation. De plus, tu participes aux rappels d'incendie, lorsque requis. Tu assumes une semaine de garde externe sur rotation. Tu travailles les selon un horaire établi de 42 heures en moyenne par semaine, de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine.

UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DE LA POPULATION

Granby recherche des personnes talentueuses, comme toi, qui voudront s'épanouir dans une organisation naturelle de plus de 600 collègues dynamiques. Granby valorise l'expérience humaine et t'offrira les défis que tu attends. Choisir de travailler pour la Ville de Granby, c'est contribuer fièrement au rayonnement de sa communauté.

DES CONDITIONS QUI TE SIMPLIFIENT LA VIE

- Salaire annuel de 103 715\$ (avec augmentation annuelle);
- Horaire de 42 heures en moyenne par semaine (jour, soir, nuit et fin de semaine);
- Congés maladie et pour raisons personnelles : 11 jours + 14 fériés ;
- Régime de retraite à prestations déterminées ;
- Assurance collective (avec assurance salaire);
- Remboursement d'activités sportives et de bien-être ;
- Accès à un service de télémédecine ;
- Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF).

UNE EXPERTISE QUI TE DISTINGUE

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie et/ou avoir complété la formation Pompier 2 de l'École nationale des pompiers du Québec ;
- Détenir la certification Officier 2 émise par l'École nationale des pompiers du Québec ou être disponible pour acquérir la formation dans les délais prescrits;
- Cumuler un minimum de 10 ans d'expérience comme pompière municipale ou pompier municipal, dont 3 ans dans un poste d'officier ;
- T'engager à suivre la formation exigée en vertu du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ou toute autre formation requise au poste convoité ou demandéepar la direction :
- Établir et maintenir un lieu de résidence dans les limites de la ville de Granby ;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 4A, sans restriction.